

Réf. communale : **8984**
Commune de CHARDONNE

AVIS D'ENQUETE



Conformément aux dispositions légales en vigueur, la Municipalité de Chardonne soumet à l'enquête publique, du

8 mars au 7 avril 2025

- *La révision du plan d'affectation communal et du règlement général sur l'aménagement du territoire et les constructions ;*
- *Le plan d'affectation du village fixant la limite des constructions en bordure des domaines publics communaux ;*
- *La délimitation de l'aire forestière en limite des zones constructibles.*

Et met simultanément en consultation publique :

- *Le rapport explicatif selon l'article 47 OAT ;*
- *Le rapport d'examen préalable des services cantonaux du 14 mars 2024 ;*
- *Le rapport d'examen préalable complémentaire des services cantonaux du 3 février 2025.*

Une délégation municipale et des représentants des bureaux mandataires seront présents pour répondre aux questions de la population, le :

Lundi 10 mars 2025, à 19h30, à la Grande Salle, rue du Village 67, 1803 Chardonne

Le dossier peut être consulté au Bureau technique intercommunal (BTI) pendant les heures d'ouverture du bureau, ou sur rendez-vous, ainsi que sur le site internet du BTI (<https://b-t-i.ch>) et sur le portail géographique Cartoriviera (<https://map.cartoriviera.ch>).

Les oppositions doivent être adressées par courrier au greffe municipal, ou au BTI, ou consignées sur la feuille d'enquête, dans le délai indiqué, faute de quoi il ne sera pas possible d'en tenir compte.